



102828 - Interdiction de porter atteinte aux animaux et de les lâcher les uns contre les autres

question

1. Comment lâcher des chiens de chasse contre une gazelle enchaînée ?
2. Comment lâcher des chiens de chasse contre une gazelle dans un entraînement ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Lâcher un chien de chasse contre une gazelle enchaînée est une sorte de jeu interdit parce qu'impliquant un châtiment pour l'animal visé.

Al-Boukhari (5513) et Mouslim (1956) ont rapporté que Hicham ibn Zayd a dit : « Je me suis rendu chez al-Hakam ibn Ayoub en compagnie d'Anas. Quand ce dernier vit des enfants jeter des pierres contre un poulet pris pour cible, il dit : le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a interdit d'enfermer des bêtes. »

Dans son commentaire sur Mouslim, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Pour les ulémas, il s'agit d'emprisonner des bêtes vivantes pour les tuer à coup de pierre ou autres. C'est dans le même sens que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit : « Ne prenez pas pour cible un être doté d'une âme. » C'est-à-dire : « Ne faites pas d'un animal vivant une cible à détruire. » C'est une interdiction formelle. C'est pourquoi il ajoute dans la version d'Ibn Omar : « Allah a maudit celui qui le fait. » Car l'acte revient à châtier l'animal, à détruire un bien, à empêcher qu'on l'égorge normalement ou à empêcher son utilisation. »

De même, il a été rapporté l'interdiction de lâcher une bête contre une autre selon une chaîne de transmission faible.



Lâcher des bêtes contre d'autres c'est les amener à se battre. A ce propos, on lit dans l'encyclopédie juridique (10/195) : « Lâcher un animal contre une cible dans le cadre de la chasse est licite. C'est comme l'usage d'un chien entraîné ou un autre animal...Aucune divergence de vues n'oppose les jurisconsultes à propos d l'interdiction de lâcher des bêtes contre d'autres car c'est insensé et peut porter préjudice aux animaux voir les détruire inutilement.

On lit dans une tradition : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a interdit de lâcher des bêtes contre d'autres. »

Al-Khadimi dit : dans *Bariqua mahmoudiyyah* (4/79) : « Lâcher des bêtes contre d'autres c'est comme ce que font les princes qui lâchent un lion contre un tigre ou un bœuf ou un chameau . »

Quand il ne s'agit que de lâcher un chien de chasse contre une gazelle pour une fin d'entraînement, cela ne représente aucun inconvénient car il s'inscrit dans un cadre légal.

Allah le sait mieux.